 

#  Règlement de la randonnée cyclotouriste AC Plabennec

* La randonnée cyclotouriste se déroule sans compétition ni aucun classement
* Limitation des groupes, au départ, à vingt participants maximum et espace de sécurité à maintenir entre chaque groupe, sur le parcours afin de permettre aux véhicules automobiles effectuant des dépassements de se rabattre.
* Strict respect du code de la route et des autres usagers. Pas de priorité de passage ni de présence de signaleurs.
* Port du casque fortement recommandé et obligatoire pour les participants mineurs.
* Respect de l’environnement (ne rien jeter sur la voie publique).
* La responsabilité personnelle des participants demeure pleine et entière au regard de ces dispositions.
* La participation des mineurs est conditionnée à une autorisation parentale, ou à la présence d’un encadrement qualifié.
* Assurances :

La « Responsabilité civile » des participants, envers des tiers, est couverte par l’assurance de l’organisation ou par la licence sportive du participant.

Pour « l’individuel accident » : cette assurance a pour objet la couverture personnelle des risques d’accident corporel. Il est dans l’intérêt de chaque participant qui n’en dispose pas, de souscrire à la formule mise à disposition sur place, à l’inscription.

* Le fait de participer implique l’acceptation et l’application des prescriptions de ce règlement.

Bonne route